

Québec, le 16 mai 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 20 avril dernier, le député de Lévis déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec de maintenir l'ensemble des activités de la Clinique de procréation assistée du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM).

Comme vous le savez, à la suite de la sanction de la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée, seuls les services d'insémination artificielle qui sont rendus par un médecin et les services requis à des fins de préservation de la fertilité avant un traitement thérapeutique oncologique demeurent assurés.

L'excellence des services offerts au CHUM en matière de procréation assistée ainsi que l'investissement professionnel de chacun des membres du personnel ne fait aucun doute.

... 2

Toutefois, considérant que le bail de la Clinique du CHUM venait à échéance en juin prochain, considérant que les Cliniques de procréation du CHUM et celle du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine (CHUSJ) n'étaient pas au maximum de leur capacité et qu'une baisse du volume d'activités est anticipée, une décision a été prise de permettre l'offre de service public pour un seul centre affilié à l'Université de Montréal, soit le CHUSJ.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gaétan Barrette', with a stylized flourish at the end.

Gaétan Barrette

N/Réf. : 16-MS-00930-02